



Doc. 16004
27 juin 2024

Appel à la restitution de Varosha à ses habitants légitimes

Amendement¹ n° 3

M. George LOUCAIDES, Chypre, Groupe pour la gauche unitaire européenne

Dans le projet de résolution, paragraphe 18, après les mots «mesures de confiance réciproques», insérer les mots suivants:

« , conformes au droit international, »

Note explicative

L'«isolement» est utilisé pour promouvoir la partition de l'île par la reconnaissance directe ou indirecte du pseudo-État, reconnu uniquement par la Turquie. Par conséquent, les mesures de confiance doivent être conformes au droit international, ce qui exclut toute possibilité de reconnaissance.

Déposé par:

LOUCAIDES George, Chypre, GUE
BAKOYANNIS Dora, Grèce, PPE/DC
BLENCATHRA David, Royaume-Uni, CE/AD
CASTEL Laura, Espagne, GUE
EFSTATHIOU Constantinos, Chypre, SOC
EFTHYMIOU Anna, Grèce, PPE/DC
GAVAN Paul, Irlande, GUE
HUNKO Andrej, Allemagne, GUE
PAPANDREOU George, Grèce, SOC
STAMATIS Georgios, Grèce, PPE/DC

1. 2024 - Troisième partie de session

